

Conseil de la métropole du 17 septembre 2020

Compte Rendu

Date de convocation
3 septembre 2020

Conseillers en exercice
66

Président : M. François CUILLANDRE

Secrétaire de séance : Mme Emilie KUCHEL

Le Conseil de Brest métropole s'est réuni le jeudi 17 septembre 2020 à 17 heures, sous la Présidence de Monsieur François CUILLANDRE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. F. CUILLANDRE, Président, M. S. ROUDAUT, Mme T. QUIGUER, M. M. GOURTAY, M. R. PICHON, M. Y. NEDELEC, M. P. OGOR (départ n° C 2020-09-096 - Pouvoir à M. A. GOURVIL) a voté les délibérations C 2020-09-117 et C 2020-09-119, Mme B. ABIVEN, M. Y. GUEVEL, M. F. JACOB, Mme P. SALAUN-KERHORNOU, M. G. DISSAUX, M. A. GOURVIL, Mme V. KERGUILLEC, Mme F. BONNARD-LE FLOC'H, M. Y. DU BUIT, M. L. PERON, M. H. BRUZAC, M. T. FOVEAU, M. J-M. LE LORC'H, Vice-Présidents.

M. J. GOSSELIN, Mme M. BRONEC, Mme A. DELAROCHE, Mme C. BRUBAN, M. L. GUILLEVIN, M. P. EVEN (départ n° C 2020-09-096 - Pouvoir à M. L. GUILLEVIN) a voté les délibérations C 2020-09-117 et C 2020-09-119, Mme A. ARZUR (départ n° C 2020-09-096 - Pouvoir à Mme P. ALBERT) a voté les délibérations C 2020-09-117 et C 2020-09-119, M. G. KERJEAN (départ n° C 2020-09-096 - Pouvoir à Mme B. MALGORN) a voté les délibérations C 2020-09-117 et C 2020-09-119, Mme C. LE ROY, Mme P. ALBERT, Mme J. HERE, M. P. APPERE, Mme C. MIGOT, M. F. PELLICANO, Mme S. JESTIN, M. R. SALAMI, Mme N. CHALINE, M. E. GUELLEC, Mme E. KUCHEL, Mme M. MAILLARD, Mme B. MALGORN, M. J-P. RICHARD, M. J-P. ELKAIM, Mme L. KERMAREC, Mme V. BOURBIGOT, M. M. COATANEA, Mme C. ORVOEN, M. B. NICOLAS, M. S. MICHEL, Mme P. HENAFF, M. D. MOAN, Mme R. THOMAS, M. J-L. BATANY, Mme F. GUENEUGUES, Mme C. BOURNOT-GALLOU, Mme P. LAVERGNE, M. T. HELIES, M. J. LE BRIS, M. X. RIOUAL, Mme M. QUETIER, Conseillers.

ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. D. CAP, Vice-Président, pouvoir à Mme P.HENAFF.

M. C. PETITFRERE pouvoir à M. F. JACOB, Mme C. ANDRIEUX pouvoir à Mme M. BRONEC, Mme M. MAURY pouvoir à M. G. DISSAUX, M. B. CALVES pouvoir à Mme B. MALGORN, Mme N. L'HOSTIS pouvoir à M. M. COATANEA, Conseillers.

C 2020-09-105 HABITAT

Composition du Conseil d'Administration de Brest métropole habitat. Désignation des personnalités qualifiées.

La rapporteure, Mme Patricia SALAUN-KERHORNOU
donne lecture du rapport suivant

HABITAT – Composition du Conseil d’Administration de Brest métropole habitat.
Désignation des personnalités qualifiées.

NOTE DE SYNTHÈSE

Conformément à l’ordonnance n° 2007-137 du 1^{er} février 2007, aux décrets n° 2008-566 du 18 juin 2008 et n° 2009-1218 du 12 octobre 2009 ainsi qu’aux articles R 421-8, R 421-4, R 421-5 et R 421-6 du Code de la Construction et de l’Habitation, le Conseil de métropole détermine l’effectif du Conseil d’Administration de son Office Public de l’Habitat et désigne ses propres représentants, au nombre de 13, ainsi que le représentant des associations dont l’un des objets est l’insertion ou le logement des personnes défavorisées.

Le nombre des membres du Conseil d’Administration d’un Office public de l’Habitat ayant voix délibérative est fixé à 23 ou à 27, par décision de l’organe délibérant de l’établissement public de coopération intercommunale de rattachement (article R 421-4 du CCH). Il est proposé que ce nombre soit fixé à 23 pour le Conseil d’Administration de Brest métropole habitat.

13 d’entre eux sont les représentants de l’établissement public de coopération intercommunale de rattachement, désignés par son organe délibérant, dont 6 en son sein ont été désignés par Délibération 2020-07-046 du 10 juillet 2020 :

- M. François CUILLANDRE,
- Mme Patricia SALAUN-KERHORNOU,
- Mme Sylvie JESTIN,
- M. Stéphane ROUDAUT,
- Mme Véronique BOURBIGOT,
- Mme Mathilde MAILLARD.

Les 7 autres de ces 13 membres sont choisis en qualité de personnalités qualifiées en matière d’urbanisme, de logement, d’environnement et de financement de ces politiques, ou en matière d’affaires sociales. Deux des personnalités qualifiées ont la qualité d’ élu d’une collectivité territoriale ou d’un établissement public de coopération intercommunale du ressort de compétence de l’office, autre que celle ou celui de rattachement.

Les 7 personnalités qualifiées proposées sont :

- M. Gilles MOUNIER (Communauté de communes du Pays d’Iroise)
- Mme Marie-Annick CREAC’H-CADEC (Communauté de communes du Pays des Abers)
- Mme Mathilde LETERRIER (Caisse des Dépôts)
- M. Thierry DUBOST (Caisse d’Epargne Bretagne-Pays de Loire)

- M. Gérard JEZEQUEL (Fédération Française du Bâtiment)
- Mme Claude BELLEC
- M. Jean-Pierre CLECH

Le représentant proposé des associations, dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées, est :

- M. Gabriel CERCLIER (Coallia)

Le Conseil d'Administration comprend en outre 5 personnalités qualifiées désignées par les institutions dont elles sont issues, et définies par l'article R 421-5 du Code de la Construction et de l'Habitation :

- pour la CAF (Caisse d'allocations familiales) : Mme Catherine CREACH
- pour l'UDAF (Union départementale des associations familiales) : Mme Josiane LE YONDRE
- pour la CFDT (Confédération française démocratique du travail) : M. Patrick JAGAILLE
- pour la CGT (Confédération générale du travail) : M. Olivier LE PICHON
- pour Action logement : M. Hubert VOISIN

Les 4 membres précédemment désignés par les locataires de Brest métropole habitat pour être leurs représentants n'ont pas à être renouvelés :

- Mme Ingrid THIBAUT (CLCV : Consommation Logement Cadre de vie)
- Mme Anne DE BAERE (CLCV)
- Mme Rose-Marie DORVEN (CLCV)
- Mme Nathalie QUELLEC (Confédération Syndicale des Familles)

DELIBERATION

En conséquence, il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver la composition du Conseil d'Administration de Brest métropole habitat, telle que proposée ci-dessus.

Avis commissions :

Avis de la COMMISSION AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE-TRANSTION
ENERGETIQUE-MOBILITE : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Décision du Conseil de la métropole :

ADOPTE A L'UNANIMITE